

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 10136 Numéro SIREN : 834 071 987 Nom ou dénomination : A&S CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2020 sous le numéro de dépôt 5230

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-01-2020

N° DE DEPOT : 005230

N° GESTION : 2019B10136

N° SIREN : 834071987

DENOMINATION : A&S CONCEPT

ADRESSE : 62 rue Amelot 75011 PARIS

MILLESIME : 2018

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>A&S CONCEPT</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>9 RUE CARTIER BRESSON 93500 PANTIN</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>0</td><td>7</td><td>1</td><td>9</td><td>8</td><td>7</td></tr> </table>												8	3	4	0	7	1	9	8	7
8	3	4	0	7	1	9	8	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>												1	2							
1	2																			
										Exercice N clos le 31/12/2018										
ACTIF																				
										Brut 1										
										Amortissements-Provisions 2										
										Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014		016													
	Immobilitisations corporelles *				028	55 123	030	4 257		50 866										
	Immobilitisations financières * (1)				040		042													
	Total I (5)				044	55 123	048	4 257		50 866										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052													
		Marchandises *			060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068	97 652	070			97 652										
		Autres * (3)			072	20 719	074			20 719										
	Valeurs mobilières de placement			080		082														
	Disponibilités			084	138 563	086				138 563										
	Charges constatées d'avance *			092		094														
Total II			096	256 934	098				256 934											
Total général (I+II)										110	312 057	112	4 257		307 800					
PASSIF																				
										Exercice N 1										
										NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000										
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126															
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131																
	Report à nouveau				134															
	Résultat de l'exercice				136					115 323										
	Provisions réglementées				140															
Total I				142					116 323											
Provisions pour risques et charges										Total II		154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					102 707										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	243					88 770										
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176					191 477											
Total général (I + II + III)										180					307 800					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			55 123										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Certifié conforme à l'original

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A&S CONCEPT		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le 31/12/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		
		Services *		217		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218	912 660	
	Production immobilisée *			222		
	Subventions d'exploitations reçues			224		
	Autres produits			226		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			230	17	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			232	912 677	
	Variation de stocks (marchandises) *			234	257 185	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			236		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			238		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			240	225 394	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			242	4 124	
	Rémunérations du personnel *			243	239 909	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			244	34 970	
	Dotations aux amortissements *			250	4 257	
	Dotations aux provisions			252		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			254	20	
	Total des charges d'exploitation (II)			259	765 859	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					260	146 818
Produits financiers (III)			280			
Charges financières (V)			294			
Produits exceptionnels (IV)			290			
Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			300	50		
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	31 445		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	115 323
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	115 323	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	34 161	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *			248	4 576	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		
Déductions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			251		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)			986		
	ZFU-TE (44. octies et octies A)			987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981		
	JEI (44. sexies A)			989		
Dont divers	ZRD (44. terdecies)			127		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 41. undecies)			990		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)			991		
	ZFA (44. quaterdecies)			345	14 357	
	Investissements outre-mer			344		
Créance due au report en arrière du déficit			346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	139 703
Déficits	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2			356		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			360		
	Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat :)			370		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					372	139 703

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2018

Extension

A&S CONCEPT

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A&S CONCEPT										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	5 449	444		446	5 449												
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	7 814	464		466	7 814												
	Autres immobilisations corporelles	470		472	41 860	474		476	41 860												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492	55 123	494		496	55 123												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	639	534		536	639												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	178	554		556	178												
	Autres immobilisations corporelles	560		562	3 441	564		566	3 441												
TOTAL		570		572	4 257	574		576	4 257												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591														
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A&S CONCEPT										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		600		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours		640		630		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés		650		642		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation		660		652		664		666																																																																																																																																						
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="7">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="7">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
	Dotations		Reprises																																																																																																																																												
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																									
Terrains	710		715		2																																																																																																																																										
Constructions	720		725		3																																																																																																																																										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																																										
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																										
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																										
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																										
					780																																																																																																																																										
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																																							
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																																							
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																																										
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129																																																																																																																																							
Total des déficits restant à reporter			870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800																																																																																																																																							
VI DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																																							
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																																																							
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																																							
Montant de la TVA collectée								374	143 077																																																																																																																																						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	86 767																																																																																																																																						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																																							
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																																							
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																																							

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise:A&S...CONCEPT.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2018. et clos le:31./12./2018		Données en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	912 660	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	912 660	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	17	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	17	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	341 382	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	126 529	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	14 668	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	20	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	482 599	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	430 078	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	430 078	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023	
Période de référence	024	160 / / / / / / / / / /	
Date de cessation		/ / / / / / / / / /	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	376	6,00	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 4 0 7 1 9 8 7

Dénomination de l'entreprise

A&S CONCEPT

Adresse (voie)

9 RUE CARTIER BRESSON

Code postal

93500

Ville

PANTIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique OHNONA Prénom(s) ALBERT AVYNom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 500Naissance: Date 21/02/1972 N° Département 99 Commune CASABLANCA (MAROC) Pays Adresse : N° 15 A Voie RUE GODEFROY CAVAIGNACCode Postal 75011 Commune PARIS Pays FRANCETitre (2) M Nom patronymique BOUZAGLOU Prénom(s) STEVENNom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 500Naissance: Date 25/02/1994 N° Département 92 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays Adresse : N° 10 Voie RUE DE LA PYCode Postal 75020 Commune PARIS Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 4 0 7 1 9 8 7

Dénomination de l'entreprise

A&S CONCEPT

Adresse (voie)

9 RUE CARTIER BRESSON

Code postal

93500

Ville

PANTIN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A&S CONCEPT 9 RUE CARTIER BRESSON 93500 PANTIN	
SIRET 8 3 4 0 7 1 9 8 7 0 0 0 1 2	Mél: stevenbouzaglou@gmail.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Construction d'autres bâtiments
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	101 583	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine
				Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs
				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
HABEN CONSULTING 16 RUE SPONTINI 75116 PARIS		Tél: 0142234765	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 13022019 Lieu: PANTIN	
Tél:		Qualité et nom du signataire: Président STEVEN BOUZAGLOU	
		Signature:	

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
G	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires		Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1		2	3	4	5	6	7	8	
ALBERT AVY OHNONA		500							
15 A RUE GODEFROY CAVAGNAC 75011 PARIS									
STEVEN BOUZAGLOU Président		500							
10 RUE DE LA PY 75020 PARIS									
H	DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

Formulaire obligatoire (article 54 *quater*
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise A&S CONCEPT

du _____

Adresse 9 RUE CARTIER BRESSON 93500 PANTIN

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	BOUZAGLOU STEVEN PRESIDENT				2 RUE ANDRE CHENIER 78000			
2	TANASESCU-NEGOIASA MARINEL CARRELEUR				130 AVENUE DU 8 MAI 1945 93150			
3	BENCHEA MAXIM MIHAI PEINTRE				103 RUE DU GENERAL LECLERC 92270			
4	BONTE NICOLAE GESTIONNAIRE DE CHANTIER				91 RUE EDGAR QUINET 93360			
5	DUTU DORU PLOMBIER				3 BOULEVARD DE COUBERTIN 92700			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❶)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❷)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	24 797			24 797				24 797
2	23 983			23 983				23 983
3	23 945			23 945				23 945
4	23 625			23 625				23 625
5	23 461			23 461				23 461
6								
7								
8								
9								
10								
**	119 811			119 811				119 811

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	2 084
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	7 343
Total	9 427

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	129 238	- de l'exercice . 2018 . . ⑩	139 703
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire STEVEN BOUZAGLOU Président		À PANTIN _____, le 13022019 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

A&S CONCEPT

Société par Actions simplifiée au Capital de 1.000 Euros

Siège Social :

62, rue Amelot – 75011 PARIS

RCS PARIS 834 071 987

PROCES - VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 JUIN 2019

A quatorze heures,

Les actionnaires de la SAS **A&S CONCEPT**, au capital de **1 000 €** divisé en 1000 actions de **1 €**, chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation de la présidence.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'assemblée réunissant plus du quart des actions, peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur BOUZAGLOU Steven, préside la réunion en sa qualité de président.

Le Président rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- Rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation desdits comptes, conventions et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat,
- Rémunération de la présidence.



Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la présidence.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de **115 323 €**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté un bénéfice de **115 323 €** décide de l'affecter de la manière suivante :

- En réserves légales pour **100 €**
- En autres réserves pour **65 223 €**
- En dividende pour **50 000 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les rémunérations prises à ce titre par la présidence, et qui s'élèvent à **0 €** au titre de l'exercice 2018.

L'assemblée générale décide de ne pas modifier pour 2019 la rémunération de la présidence, et se réserve la possibilité d'y apporter modification au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 45, et tous les actionnaires ont signé le présent procès verbal après lecture.



A&S CONCEPT

Société par Actions simplifiée au Capital de 1.000 Euros

Siège Social :

62, rue Amelot – 75011 PARIS

RCS PARIS 834 071 987

TEXTES DES RESOLUTIONS VOTEES A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 JUIN 2019

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de **115 323 €**, elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice comptable de **115 323 €**, décide de l'affecter de la manière suivante :

- En réserves légales pour **100 €**
- En autres réserves pour **65 223 €**
- En dividende pour **50 000 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolutions votées



A&S CONCEPT

Société par Actions simplifiée au Capital de 1.000 Euros

Siège Social :

62, rue Amelot – 75011 PARIS

RCS PARIS 834 071 987

RAPPORT DE GESTION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers actionnaires,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

1. Activité de la société

Comme vous avez pu le constater à la lecture des documents qui vous ont été communiqués, l'exercice clos le 31 Décembre 2018 fait ressortir un chiffre d'affaires net de **912 660 €**.

Les salaires et charges sociales sont respectivement de **239 909 €** et de **34 970 €** pour cette année. L'impôt sur les bénéfices s'élève à **31 445 €** ; le CICE (crédit impôt compétitivité) s'élève à **11 641 €** ; le crédit mécénat s'élève à **2 716 €**.

2. Résultat et affectation

Cet exercice a vu la réalisation d'un bénéfice comptable de **115 323 €** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante:

- En réserves légales pour **100 €**
- En autres réserves pour **65 223 €**
- En dividende pour **50 000 €**.

3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien ne semble être signalé sur ce plan.



4. Dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre de l'exercice 2017.

Les résolutions qui vous ont été soumises, correspondent à ces propositions, nous espérons qu'elles rencontreront votre agrément et que vous donnerez à votre président quitus de sa gestion au titre de cet exercice.

Fait à Paris,

Le 10 juin 2019

LA PRESIDENCE.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'LA PRESIDENCE.'

A&S CONCEPT

Société par Actions simplifiée au Capital de 1.000 Euros

Siège Social :

62, rue Amelot – 75011 PARIS

RCS PARIS 834 071 987

Rapport Spécial de la Présidence sur les Opérations visées par L'article L227-10 du Code de Commerce du 10 juin 2019
--

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L227-10 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance qu'aucune opération ou convention visées à l'article, n'est intervenue, poursuivie ou exécutée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La Présidente

